



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 12/07/16

Reçu en Préfecture le : 12/07/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 11 juillet 2016
D-2016/289

Aujourd'hui 11 juillet 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Nicolas BRUGERE (présent à partir de 16h30)

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE

**Rénovation des réseaux électriques du
site Pey-Berland (Hôtel de Ville, Musée
des Beaux-Arts, annexe des Finances).
Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le site de Pey Berland situé au plein cœur de la cité de Bordeaux se compose de trois bâtiments distincts dont les utilisations sont parfois totalement différentes.

Nous trouvons :

- L'hôtel de ville avec ses trois corps de bâtiment, les ailes nord et sud et le bâtiment central.
- Le musée des beaux-arts avec ses ailes nord et sud
- Le bâtiment annexe des finances situé sur la place Rohan.

Aussi, l'objet des travaux de rénovation est de permettre au site de Pey Berland de s'équiper d'une alimentation électrique fiable, cohérente et rationnelle.

La fiabilisation de l'alimentation électrique devra garantir aux exploitants et aux utilisateurs une disponibilité maximale du réseau électrique en premier lieu pour les installations sensibles du site de l'Hôtel de Ville et dans un second temps réduire la quantité des abonnements donc réduire au final les coûts d'exploitation.

Afin de réaliser ces travaux, un appel d'offres ouvert a été lancé sur la base d'un cahier des charges réalisé par le bureau d'étude MC² ENGINEERNIG comprenant un lot unique décomposé en une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 15/06/2016 a décidé d'attribuer le marché à la société INEO ENGIE pour les montants suivants :

Tranche ferme :	495 008, 61 € HT
Tranche conditionnelle n°1 :	102 038, 12 € HT
Tranche conditionnelle n°2 :	280 534, 22 € HT
Tranche conditionnelle n°3 :	256 940, 82 € HT
Tranche conditionnelle n°4 :	270 478, 23 € HT
 Total général :	 1 405 000,00 € HT (sans option)

Le délai d'exécution des travaux de l'ensemble des tranches est de 17 mois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville de Bordeaux de l'exercice en cours, rubrique 322 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 11 juillet 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE